

SUJET

(Les deux feuilles sont à rendre avec la copie)

Vous êtes employé en tant qu'agent de prévention et de sécurité par une société de sécurité privée dénommée « GROUPEMENT EST », prestataire de service auprès de plusieurs clients industriels et collectivités locales. La société offre les services suivants :

- Le gardiennage et la télésécurité.

Un des sites industriels, client de la société possède les horaires de travail suivants :

- Entrée du personnel de l'entreprise à partir de 06h00 et sortie à compter de 21h00 avec la relève d'équipes à 14h00.

- L'accès au public est possible à partir de 08h30 jusqu'à 17h30.

Ces horaires sont valables tous les jours de la semaine sauf le dimanche où le site est fermé.

En dehors des horaires de travail, la sécurité du site est assurée par la société GROUPEMENT EST en télésécurité.

La mairie de LIS est uniquement protégée par télésécurité en dehors de ces horaires d'ouverture ; c'est-à-dire de 12h à 14h et de 18h à 05h30 tous les jours de la semaine excepté le dimanche où la protection intervient du samedi 17h au lundi 05h30.

Question 1 (2 points) : L'installation d'un système de détection intrusion de la Mairie peut avoir plusieurs types de détecteurs. Citez en quatre.

-
-
-
-

Question 2 (1,5 points) : Pour assurer le gardiennage des différents sites, vous devez effectuer plusieurs rondes durant la journée. Il existe 3 types de rondes. Lesquels ?

-
-
-

Question 3 (2 points) : Durant l'exercice de vos fonctions, vous devez être revêtu d'une tenue ne prêtant pas à confusion avec celle des agents de la force publique. Quelles sont les mentions obligatoires qu'elle doit comporter ?

GROUPEMENT « EST »	Session 2005	SUJET	Tirages
Examen : CAP Agent de Prévention et de Sécurité	Code(s) examen(s) :		
Épreuve : EP1 Prévention des actes de malveillance et de négligence partie écrite	Durée : 1 h	Coef. : 2/8	Page : 1/3

Question 4 (2,5 points) : De plus vous devez pouvoir toujours justifier de votre qualité d'agent de prévention et de sécurité. Quelle pièce officielle devez vous présenter ?

Citez 4 éléments qui doivent figurer sur cette pièce.

-
-
-
-

Question 5 (1,5 points) : Au retour de votre ronde vous avez reçu comme mission de vous placer à l'entrée du site et d'exercer un contrôle d'accès pour vérifier la qualité des personnes désirant pénétrer sur le site. Indiquez 3 pièces d'identité que vous pouvez exiger.

-
-
-

Question 6 (2,5 points) : A 02h04, le PC de télésécurité vous informe du déclenchement d'une alarme intrusion sur le site de la mairie de la commune de LIS et vous demande d'intervenir avec l'équipe d'intervention. Citez les 5 maillons de la chaîne de télésécurité.

-
-
-
-
-

Question 7 (2,5 points) : Quelles sont les 5 méthodes de levée de doute que vous pouvez utiliser lors du déclenchement d'une alarme intrusion.

-
-
-
-
-

Question 8 (1 point) : Arrivé à proximité de la mairie et après avoir pris toutes les précautions possibles, vous pénétrez dans celle-ci avec le maire et un membre du conseil municipal de la commune.

Ayant découvert le saccage de la mairie, vous effectuez un gel des lieux et le Maire fait appel aux services de la Police Nationale compétente dans la ville de LIS.

Sous la tutelle de quel Ministère se trouve la Police Nationale ?

<i>GROUPEMENT « EST »</i>	Session 2005	SUJET	Tirages
Examen : CAP Agent de Prévention et de Sécurité	Code(s) examen(s) :		
Épreuve : EP1 Prévention des actes de malveillance et de négligence partie écrite	Durée : 1 h	Coef. : 2/8	Page : 2/3

Question 9 (0,5 point) : Le maire est l'autorité de tutelle de quel acteur de la sécurité ?

Question 10 (1 point) : Une fois, l'auteur présumé du délit arrêté par les forces de police, il est présenté devant la justice. Devant quelle juridiction va-t-il être présenté ?

Question 11 (3 points) : Il y a trois classes d'infraction, la contravention, le délit et le crime. Citez les tribunaux compétents correspondants.

-
-
-

<i>GROUPEMENT « EST »</i>	Session 2005	SUJET	Tirages
Examen : CAP Agent de Prévention et de Sécurité	Code(s) examen(s) :		
Épreuve : EP1 Prévention des actes de malveillance et de négligence partie écrite	Durée : 1 h	Coef. : 2/8	Page : 3/3